



Toulon, le 12 octobre 2026.

## **DECLARATION LIMINAIRE CGT PJJ SUD EST section Var**

### **CSA FS du 12 octobre 2026**

Monsieur le président,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un contexte toujours douloureux, à la suite du décès de notre collègue, survenu le 19 mai dernier.

Avant toute chose, la CGTPJJ Var a une pensée pour notre collègue, pour ses proches, sa famille, mais également pour l'ensemble des agent.e.s qui ont été confronté.e.s à ce drame et qui en subissent encore les conséquences.

L'instance de ce jour, consacrée notamment à la présentation du rapport de la délégation d'enquête, ne doit pas être considérée comme une réunion ordinaire.

Notre organisation syndicale le réaffirme clairement : notre objectif n'est pas d'accabler des agent.e.s, des collègues ou de pointer du doigt des responsabilités individuelles. Nous refusons de réduire une situation aussi grave à la recherche d'un.e ou de plusieurs coupables.

En revanche, nous avons le devoir collectif de regarder les choses en face :

Ce drame s'inscrit dans une réalité que les personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse connaissent malheureusement trop bien : celle d'une institution confrontée depuis des années à des difficultés croissantes en matière de moyens humains, de conditions de travail, de charge de travail et de reconnaissance professionnelle.

La CGTPJJ du Var vous avait pourtant alerté à 2 reprises sur les risques liés au SAS et plus généralement au travail isolé lors de la présentation de l'expérimentation EPEI de Toulon en CSA. Nous notons d'ailleurs l'absence des procès-verbaux de ces instances dans les pièces présentées.

Sur le terrain, les agent.e.s font quotidiennement avec ce qu'ils et elles ont. Les professionnel.le.s compensent les absences, les vacances de postes, les difficultés de recrutement, les réorganisations successives et l'augmentation des contraintes. Ce sont les mêmes qui tiennent les services à bout de bras, par conscience professionnelle et par attachement à leurs missions.

Mais leur bonne volonté ne peut pas constituer une politique de prévention des risques professionnels.

**Lorsqu'une institution manque durablement de moyens, ce sont nécessairement les agent.e.s qui finissent par en subir les conséquences.**

La situation vécue à la PJJ du Var doit nous amener à interroger l'organisation du travail, les moyens alloués et réellement disponibles, les procédures, la circulation de l'information ou l'accompagnement des agents ainsi que les conditions dans lesquelles les agent.e.s exercent leurs missions et la capacité de l'institution à prévenir les situations de souffrance, de danger et le risque mort.

Le rapport de la délégation d'enquête doit être regardé avec sérieux et sans complaisance.

Comprendre n'est pas accuser. Prévenir, c'est tirer collectivement les conséquences de ce qui s'est passé.

**Et c'est précisément là que nous attendons aujourd'hui une véritable prise de responsabilité de l'administration.**

N'oublions pas que derrière les organigrammes, les effectifs théoriques et les indicateurs, il y a des femmes et des hommes.

Il y a des professionnels qui accompagnent des mineurs et des familles dans des situations souvent extrêmement difficiles. Il y a des éducateurs, des psychologues, des assistants de service social, des personnels administratifs, des cadres, des adjoints techniques et l'ensemble des personnels de la PJJ qui doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions compatibles avec leur santé, leur sécurité et leur dignité. Les agents ne doivent pas être la variable d'ajustement des insuffisances de l'institution.

**Nous ne devons jamais revivre le drame du 19 mai !**

**Celui-ci met douloureusement en exergue le manque de moyens humains, alerte sur les conditions de travail, sur la prévention des risques psychosociaux et sur la considération accordée aux personnel.les qui, chaque jour, font fonctionner la PJJ malgré les difficultés.**

La CGT PJJ du Var demande que les préconisations et actions de prévention du rapport ne restent pas lettre morte.

Nous attendons de cette instance des réponses concrètes et un engagement de l'administration pour que les difficultés identifiées ne conduisent plus au décès d'un.e agent.e.

Nous demandons également que la parole des agent.es portée par la CGT PJJ Sud-Est soit entendue.

Après un tel drame, il ne peut pas être question de reprendre simplement le fonctionnement habituel comme si rien ne s'était passé.

Nous le devons à notre collègue disparu et à ses proches.

Nous le devons aussi à tous.les agent.es qui exercent leur métier avec engagement dans des conditions qui deviennent chaque jour plus difficiles.